

La prise en compte des élèves à Besoins Éducatifs Particuliers en EPS

Contextualisation

Vous exercez dans un collège de 730 élèves. Vous faites partie d'une équipe de 6 enseignants d'EPS.

A la rentrée scolaire 2018, vous avez les 4 niveaux de classe en EPS. Parmi elles, la classe de 6^{ème} 1 est composée de 30 élèves dont Victoria, qui se déplace en fauteuil manuel, Antoine, qui est asthmatique, Clara, qui a des difficultés dans les apprentissages car elle souffre de dyspraxie et Kylian, qui est en grande difficulté scolaire.

Parmi les objectifs mentionnés dans le projet d'établissement, celui de l'inclusion scolaire, sociale et culturelle y figure comme une priorité.

Dans le projet d'EPS, un des axes de travail mentionne de *"fonctionner ensemble en permettant à chacun de trouver sa place et de prendre des responsabilités au sein d'un groupe ou de la classe"*.

Question

Dans quelle mesure et comment pouvez-vous adapter votre intervention professionnelle pour favoriser l'inclusion scolaire de ces élèves, et permettre ainsi à tous vos élèves d'acquérir, au niveau de maîtrise le plus élevé possible, les connaissances et compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ?

PLAN D'INTERVENTION

Introduction

I. La prise en compte des élèves en situation de handicap

1. Évolution du cadre réglementaire et cadre actuel
2. Présentation de la diversité des élèves en situation de handicap et du dispositif d'accueil
3. Actions et pratiques pédagogiques menées par l'enseignant d'EPS

II. La prise en compte plus générale des élèves à Besoins Éducatifs Particuliers

1. Présentation de l'inclusion comme visée éducative
2. Présentation de la diversité des élèves à BEP et des plans d'accompagnement
3. Actions et pratiques pédagogiques menées par l'enseignant d'EPS

Conclusion

Quizz 1/5

1) Comment la loi définit-elle le handicap ?

a) Une déficience

b) Une inaptitude

c) Le résultat d'une interaction entre des facteurs personnels et des facteurs contextuels

d) Une exclusion sociale

e) Autre chose

2) En quelle année le législateur a-t-il pour la première fois reconnu l'obligation nationale d'assurer les soins, l'éducation, la formation, l'accès aux sports et aux loisirs des personnes handicapées ?

a) 1901

b) 1963

c) 1975

d) 2005

Quizz 3/5

3) Un élève en situation de handicap doit-il aujourd'hui être inscrit dans l'école/établissement le plus proche de son domicile ?

a) Oui

b) Non

c) Cela dépend

Quizz 4/5

4) Quelles sont les personnes actuellement considérées comme étant en situation de handicap ?

- a) Les personnes ayant des troubles des apprentissages
- b) Les personnes ayant des troubles "dys"
- c) Les personnes ayant des troubles des fonctions mentales
- d) Les personnes ayant des troubles des fonctions motrices
- e) Les personnes mentionnées ci-dessus

5) Combien d'élèves en situation de handicap étaient scolarisés à la rentrée 2017 ?

a) Entre 50.000 et 100.000

b) Entre 100.000 et 200.000

c) Entre 300.000 et 400.000

d) Plus de 500.000



Supernumans Rio Paralympics 2016 Trailer



We're The Superhumans Rio Paralympics 2016 Trailer.mp4

I. La prise en compte des élèves en situation de handicap

1. Evolution du cadre réglementaire et cadre actuel

De 1975 à 2004 : une vision individuelle et médicale

Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées



Obligation
éducative



Statut de personne
handicapée



Le handicap n'est pas
défini : "infirmes",
"invalides"

Une centration sur les manques



Le handicap d'une personne provient de ses déficiences*

***Déficience :**

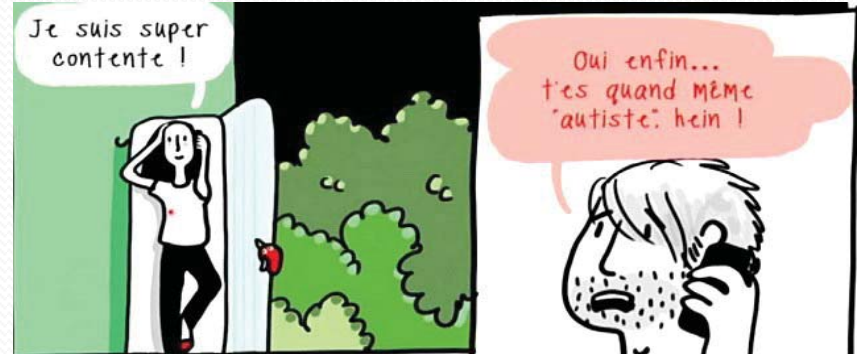
"toute perte ou altération d'une structure ou fonction psychologique, physiologique ou anatomique" (OMS 1980).

Critiques avancées

INSERTION DES HANDICAPÉS PAR LE SPORT



Une limitation de l'ambition éducative



Une représentation stigmatisante et marginalisante de la personne (Goffman, 1975)



Une méconnaissance de la singularité et des besoins particuliers

De 2005 à aujourd'hui : une vision individuelle et situationnelle

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées



Inscription dans l'établissement le plus proche de son domicile



Création de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)



Obligation de mise en accessibilité des bâtiments et des transports dans un délai maximum de 10 ans



"Constitue un handicap (...) toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant" (soulignement ajouté).

Une centration sur les besoins des élèves en situation de handicap

La scolarisation en milieu
ordinaire constitue la norme

Ecole
=
**réussite pour
tous**

Il s'agit de construire l'itinéraire de
formation le mieux adapté aux besoins
particuliers de l'enfant ou de l'adolescent

2. Présentation de la diversité des élèves en situation de handicap et du dispositif d'accueil

- Rentrée scolaire 2017 : plus de 340 000 élèves en situation de handicap scolarisés en France
- Effectif total du public élèves : plus de 12 millions
- Repères et références statistiques : 87 000 en 2002

Diversité des situations de handicap

- **Troubles des fonctions motrices** (paraplégie)



- **Troubles des fonctions sensorielles** (cécité)



- **Troubles des fonctions mentales** (trisomie 21, TSA)



- **Troubles des fonctions psychiques** (schizophrénie, névroses)



Dispositif structurel

ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT D'ENSEIGNEMENT (EPLE)

ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX (ESMS)



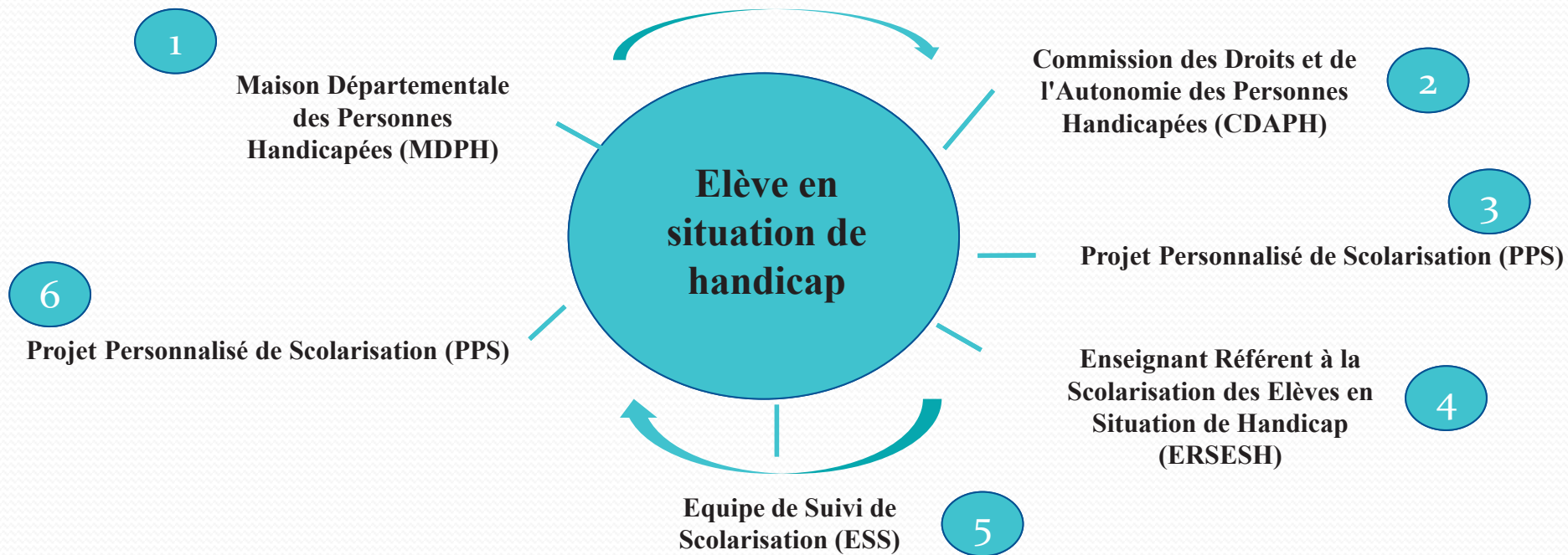
Etablissements
d'enseignement
ordinaire avec ou sans
structure d'inclusion

Etablissements
d'enseignement
spécialisé

Secteur médico-
éducatif (IME...)

Secteur sanitaire
(CMPP, HDJ...)

Dispositif du parcours personnalisé



Etude de cas n°1 : Victoria



Victoria et sa famille

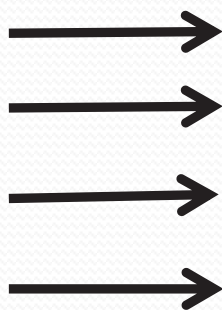
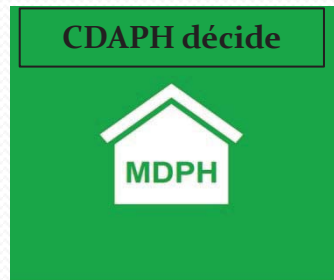


Maison Départementale des Personnes Handicapées



L'équipe pluridisciplinaire examine le dossier et propose à la CDAPH un PPS pour Victoria

expriment le projet de Victoria pour bénéficier d'un parcours de formation adapté (Plan Personnalisé de Compensation, ou "PPC")



- de l'orientation
- de l'aide humaine
- du matériel pédagogique adapté
- de l'accompagnement médico-social



Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

Projet personnalis  de scolarisation Document de mise en  uvre – Second degr 

En application de l'arr t  du 6 f vrier 2015 relatif au PPS
Vu la circulaire

Renseignements administratifs

Nom : _____

Pr nom : _____

 tablissement scolaire : _____

 tablissement ou service m dico-social : _____

Scolarisation actuelle : _____

Cycle 3 Cycle 4 Lyc e

Emploi du temps de l' l ve, prenant en compte les  l ments du projet personnalis  de scolarisation :

- Articulation entre les temps d'enseignement, les temps p riscolaires et les interventions psychologiques,  ducatives, sociales, m dicales et param dicales (cf. PPS point 2)
- R partition entre les diff rents lieux ( tablissement scolaire ordinaire,  tablissement et service m dico-sociaux, domicile) ; hachurer ou griser les horaires de pr sence de l'AVS, le cas  ch ant

Semaine	Matin	D�jeuner	Apr�s-midi	p�riscolaire
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				

Prescriptions de la CDAPH :

1. Aide humaine à la scolarisation (cf. PPS point 3 : réponse aux besoins) :

• AVS (en cohérence avec la notification)

AVS-I avec quotité horaire/temps effectif de scolarisation en milieu ordinaire :
Nombre d'heures : _____
ou % du temps de scolarisation en milieu ordinaire : _____

AVS-M

Préciser la déclinaison des activités principales indiquées sur la notification

1. Accompagnement des jeunes dans les actes de la vie quotidienne (menu déroulant)

1.1 Assurer les conditions de sécurité et de confort

- Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé
- S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies

1.2 Aider aux actes essentiels de la vie

- Aider à l'habillage et au déshabillage
- Aider à la toilette et aux soins d'hygiène de façon générale
- Aider à la prise des repas. Veiller, si nécessaire, au respect du régime prescrit, à l'hydratation et à l'élimination

1.3 Favoriser la mobilité

- Aider à l'installation matérielle du jeune dans les lieux de vie considérés
- Permettre et faciliter les déplacements internes et externes du jeune (vers ses différents lieux de vie)
- considérés, le cas échéant dans les transports utilisés) ainsi que les transferts

2. Accompagnement des jeunes dans l'accès aux activités d'apprentissage

- Stimuler les activités sensorielles, motrices et intellectuelles du jeune en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences
- Utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités d'apprentissage, comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps
- Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer
- Rappeler les règles d'activités dans les lieux de vie considérés
- Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage en lien avec le professionnel et/ou le jeune adulte majeur par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés du jeune
- Soutenir le jeune dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite par le professionnel
- Assister le jeune dans l'activité d'écriture, la prise de notes
- Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens ou de concours et dans les situations d'évaluation, lorsque la présence d'une tierce personne est requise

4. Utilisation de l'informatique (cocher la case si nécessaire) :

Ordinateur et Tablette	
Clef USB	
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions	
Logiciels ou applications spécifiques	

5. Mise en œuvre des préconisations (cf. PPS point 5)

Voici une liste de points de difficultés possibles qui peuvent guider vos observations et nécessiter des aménagements et adaptations pédagogiques :

<u>Orientation</u>	Dans le temps Dans l'espace Par rapport à soi, aux autres, aux objets
<u>Attention</u>	Maintien de l'attention Partage de l'attention (ex. : écrire et écouter en même temps)
<u>Mémoire</u>	A court terme A moyen terme Se remémorer
<u>Motricité</u>	Déplacements intérieur/extérieur Lenteur psychomotrice Agitation psychomotrice Coordination (manuelle, oculo-manuelle) Contractions/mouvements involontaires Douleurs
<u>Vision</u>	Perception visuelle Discrimination visuelle Poursuite oculaire (suivre avec les yeux) Champ visuel Vision des couleurs
<u>Cognition</u>	Structuration de la pensée Abstraction Copie/imitation Organisation et planification Gestion du temps Flexibilité cognitive Résolution de problèmes
<u>Fonctions du langage</u>	Expression langage oral (clarté et construction) Parole (émission, fluidité, rythme, vitesse) Expression langage écrit Expression gestuelle Communication par pictogrammes Compréhension Fonctions sémantiques et symboliques Structure grammaticale Réception langage oral (troubles auditifs)

En fonction de ces observations, quels sont les aménagements et adaptations pédagogique de la scolarité que vous avez mis en place :

En matière de vie scolaire :

Rendre accessible, expliquer le règlement intérieur de l'établissement, des lieux et leur fonctionnement
Réexpliquer autant que de besoin les fonctions et les rôles des intervenants dans l'établissement
Donner des repères dans le déroulement de l'emploi du temps, du cours, éviter les « surprises »
Systematiser l'utilisation de l'espace numérique de travail
Prendre en compte les contraintes associées (fatigue, lenteur,...), permettre des temps de pauses
Mettre en place des modalités de coopération entre élèves et du tutorat
Anticiper en équipe la gestion des déplacements en cas de contrainte particulière
Anticiper en équipe la gestion des comportements difficiles, adopter une attitude commune dans les modalités de prise en compte des manifestations comportementales
Faciliter l'acquisition d'automatismes
Avoir des attentes accessibles et adaptées à la situation de l'élève (contrat de comportement, durée d'attention, exigence scolaire...)
Aider l'élève à exprimer ses émotions et à les manifester de façon appropriée
Présenter la situation aux autres élèves en leur expliquant les conséquences du trouble
Veiller à ce que l'élève ait toute sa place dans le groupe classe (vigilance aux isolements)

Pour toutes les disciplines :

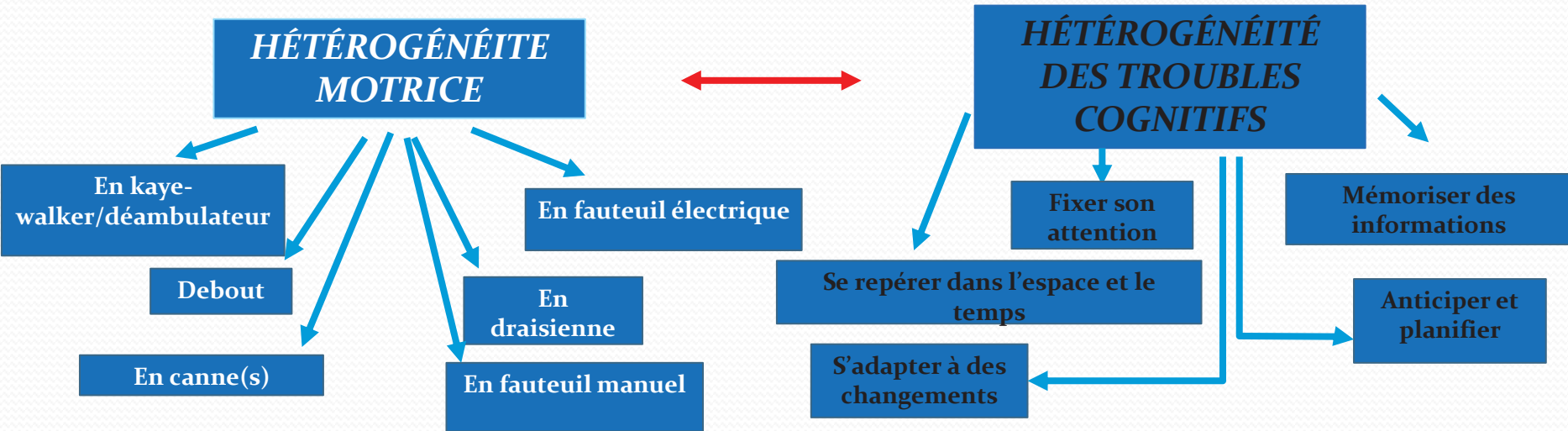
Veiller à la bonne installation de l'élève dans la classe en fonction des temps d'activités
Attribuer une place, si besoin isolée, à proximité des ressources utiles (prise de courant,...)
S'adresser individuellement à l'élève
Etre attentif aux afférences sonores (sensibilité aux bruits)
Privilégier le canal verbal ou visuel
Permettre à l'élève de choisir ses outils (cahier, classeur, trieur, pochette à rabats, petits carreaux...)
Adapter la mise en page des documents (pas de « décrochage » des paragraphes, pas de multi colonnes ni de recto-verso...) et la présentation des textes (espacements, contraste visuel, taille, police...)
Ne pas donner de textes manuscrits
Simplifier le contenu du texte
Présenter les cours sous forme de schéma
Accepter les modes d'expression spécifiques de l'élève (mots, gestes,...) et accepter un temps de latence pour avoir une réponse
Accepter que l'élève reste en retrait, observe, agisse par imitation
Maintenir l'attention de l'élève par des sollicitations régulières.
Valoriser les réussites, même partielles
Expliciter les informations et les consignes complexes, les décomposer, proposer plusieurs approches...
Mettre en évidence les différentes procédures pour réussir la tâche demandée (savoirs à mobiliser, démarche à effectuer, matériel à utiliser ...)
Accepter de différer, segmenter, limiter le travail pour prendre en compte les contraintes et la fatigabilité (lenteur, surcharge, attention, concentration...)
Eviter les doubles tâches (copie pendant une explication, consigne pendant la lecture du sujet...)
Donner la copie d'un cours avant ou après pour anticiper le cours, se concentrer davantage sur la compréhension du discours, pour reprendre le cours
Limiter l'écrit, la copie (synthèse du cours, photocopier le texte...)
Avant même de lire un texte, laisser lire les questions qui seront posées afin de faciliter la prise

3. Actions et pratiques pédagogiques menées par l'enseignant d'EPS

Exemple au travers de l'EREA Toulouse-Lautrec de Vaucresson

Une hétérogénéité des profils au sein de l'établissement:

- Une hétérogénéité motrice
- Une hétérogénéité des troubles des fonctions cognitives



Les capacités sont très différentes → Les besoins particuliers sont de différentes natures

Projet d'EPS

EPS ouverte à tous,
qui inclut tous les
élèves :
pas de dispensés !

EPS qui permet à tous
de s'approprier les
connaissances et
compétences dans les
APSA

EPS qui répond aux
finalités et objectifs des
programmes scolaires :
pas de différenciation
avec un établissement
ordinaire

EPS avec une
évaluation adaptée

EPS avec des contenus
d'enseignement
différenciés selon les
besoins spécifiques de
chacun

Comment ?

	CA 1	CA 2	CA 3	CA 4	CA 5
6e	Natation	Habilitéte fauteuil Course d'orientation	Activité d'expression corporelle Gym au sol / gym fauteuil	Lutte / lutte fauteuil Baseball Jeux collectifs	
5e	Demi-fond Sarbacane Vitesse-relais	Course d'orientation Equitation	Arts du cirque	Ultimate / Rugby fauteuil Tennis de table / Tennis fauteuil	
4e	Epreuves athlétiques combinées	Escalade Gymkhana	Danse Acrosport	Volley fauteuil Badminton Baseball Boccia	
3e	Epreuves athlétiques combinées Demi-fond Natation longue	Escalade Gymkhana	Arts du cirque	Volley fauteuil Sport de raquette Boccia / Slalom Ultimate / Rugby fauteuil	Renforcement musculaire
2nd	Natation	Escalade Gymkhana	Acrosport	Tennis de table Boccia Volley fauteuil	Course en durée
1ère	Sarbacane Demi-fond Slalom Natation de vitesse	Escalade Course d'orientation		Volley fauteuil Basket-ball	Musculation
TL	Natation 3X500 Demi-fond	Escalade		Tennis de table	

	Par groupe de motricité		En inclusion	En inclusion inversée
6e	Natation Gym au sol / gym fauteuil Lutte / lutte fauteuil		Course d'orientation Activité d'expression corporelle Baseball Jeux collectifs	Habilitéte fauteuil
5e	Demi-fond Vitesse-relais Ultimate / Rugby fauteuil Tennis de table / Tennis fauteuil		Course d'orientation Equitation Arts du cirque	Sarbacane
4e	Escalade /Gymkhana Badminton Boccia		Danse Acrosport Baseball	Epreuves athlétiques combinées Volley fauteuil
3e	Demi-fond Volley fauteuil Sport de raquette	Ultimate / Rugby fauteuil Escalade /Gymkhana Boccia / Slalom	Arts du cirque Renforcement musculaire Natation longue	Epreuves athlétiques combinées
2nd	Gymkhana Boccia Volley fauteuil	Escalade Tennis de table	Natation Acrosport Course en durée	
1ère	Sarbacane Slalom	Volley fauteuil Basket-ball Demi-fond	Escalade Course d'orientation Natation de vitesse Musculation	
Tl	Slalom Sarbacane	Natation 3X500 Demi-fond	Escalade Course d'orientation Musculation	

PAR GROUPE DE MOTRICITÉ

Charlotte Duthu. UFR STAPS Paris-Sud. 29/11/2018







Charlotte Duthu. UFR STAPS Paris-Sud. 29/11/2018

EVALUATION GYMKHANA-SECONDE

NOM : PRENOM : Classe :

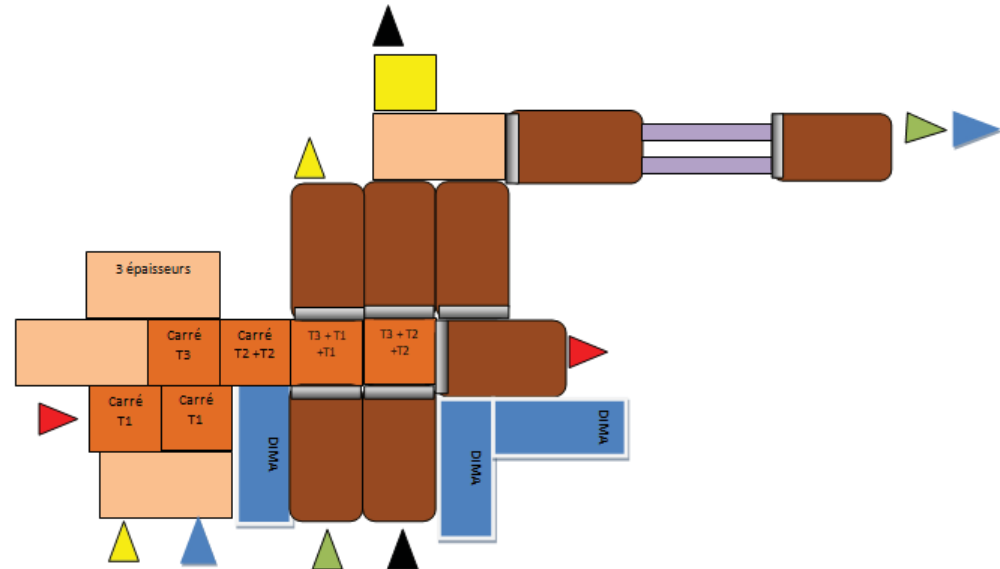
Voie empruntée/12			
Fauteuil manuel		Fauteuil électrique	
Rouge	12	Rouge	12
Bleu	10.5	Jaune	11
Vert	9	Bleu	10
Noir	7.5	Noir	8
Jaune	6	Vert	6

Bonus - éléments techniques/3			
Fauteuil manuel		Fauteuil électrique	
Parcours complet en 2 roues	+1.5	Passage en marche arrière	+1.5
Passage en marche arrière	+1	Tour complet	+1
Tour complet en 2 roues	+1	Demi tour + retour en position initiale	+0.5
Tour complet	+0.5		

Malus - Fluidité et sécurité -/10			
Intervention enseignant pour parade	1 roue sortie de la structure	Blocage important	Blocage succinct
- 3 points	- 2 points	- 1 point	- 0.5 point

Notation de la performance = voie empruntée + bonus éléments techniques - malus

...../15



EN INCLUSION

Charlotte Duthu. UFR STAPS Paris-Sud. 29/11/2018

DANSE



Charlotte Duthu. UFR STAPS Paris-Sud. 29/11/2018

ACROSPORT



Charlotte Duthu. UFR STAPS Paris-Sud. 29/11/2018



Charlotte Duthu, UFR STAPS Paris-Sud, 29/11/2018



Charlotte Duthu. UFR STAPS Paris-Sud. 29/11/2018



IMG_1182.MOV



THÈQUE



EN INCLUSION INVERSÉE

Charlotte Duthu. UFR STAPS Paris-Sud. 29/11/2018

HABILETE FAUTEUIL



VOLLEY FAUTEUIL



Charlotte Duthu. UFR STAPS Paris-Sud. 29/11/2018

Démarche d'enseignement

1. Adaptations des contraintes matérielles et humaines de l'APSA support



Tout le monde pratique ensemble

2. Adaptations des modalités de pratique en conservant le problème moteur essentiel de l'activité support



Les élèves sont par groupe de motricité

3. Proposition d'une autre APSA conservant des aspects éducatifs du programme



Les élèves sont par groupe de motricité

Plans inclinés pour la gymkhana



Charlotte Duthu. UFR STAPS Paris-Sud. 29/11/2018



PARCOURS_FAUTEUIL_FLO.mp4

Rampe pour la boccia



Charlotte Duthu. UFR STAPS Paris-Sud. 29/11/2018

Rampe pour la boccia



Charlotte Duthu. UFR STAPS Paris-Sud. 29/11/2018



BOCCIA_VF.mp4

-C058-4089-A4F6-ED226F14C3F5

Potence, cordelette et décocheur pour le tir à l'arc

Potence, cordelette et décocheur pour le tir à l'arc

Charlotte Duthu. UFR STAPS Paris-Sud. 29/11/2018




434D50A5-3DE9-4A1C-B7D0-53B7F4232B1A.MOV

Potence pour le tir à l'arc

Charlotte Duthu. UFR STAPS Paris-Sud. 29/11/2018

Raquette, gouttière, batte pour la thèque



Conclusion de la première partie

"L'éducation inclusive repose sur le droit pour tout enfant, quel qu'il soit, à fréquenter l'école ordinaire, contestant ainsi l'éducation séparée de certains d'entre eux en raison de leurs différences". M. Caraglio (2017)

"L'inclusion concerne le fait de rendre tout accessible à tous. Elle n'est pas conditionnelle, elle n'est pas non plus une inclusion partielle".

J.-P. Garel (2005)

